



# Être candidat dans l'enseignement supérieur SESSION 2025

## FORMATIONS DISPONIBLES

Parmi les 24 000 formations dispensant des diplômes reconnus par l'État disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences dont le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé et la LAS (Licence avec option Accès Santé), les Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles (PPPE).
- **Des formations sélectives** : CPGE (Classes Prépa), BTS, BUT (Bachelor Universitaire de Technologie), Instituts de Formation en Soins Infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, Ecoles de Formation en Travail Social (en EFTS), Ecoles d'Ingénieurs, de Commerce et de Management, Instituts d'Etudes Politiques, Ecoles Vétérinaires, Formations aux métiers de la culture, du sport, etc...
- **Des formations en apprentissage** : Centre de Formation en Apprentissage (CFA) et écoles

**Des informations utiles à consulter sur chaque fiche formation** : le statut de l'établissement (public/privé), la nature de la formation (sélective /non sélective), les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les frais de scolarité, les critères d'analyse et les modalités de candidatures.

Et en 2025, des informations plus riches sur les taux de réussite, d'insertion professionnelle, les taux d'accès de la formation en 2024 et les profils des élèves admis.

## ELEMENTS TRANSMIS AUX FORMATIONS DU SUPERIEUR

- **La lettre de motivation**
- **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- **la rubrique Activités et centres d'intérêt**
- **la fiche Avenir (\*)**
- **Des informations sur votre parcours spécifique** section européenne ou sportive (seulement si vous le souhaitez)
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
  - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
  - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres (ou 1<sup>er</sup> semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)

(\*) **FICHE AVENIR** : Cette fiche est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :

- **Les notes de l'élève** : moyennes, appréciation par discipline, positionnement dans la classe
- **Les appréciations des professeurs principaux sur des compétences transversales**
- **L'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir pour chaque vœu. Consultable à partir du 30 Mai**

# PARCOURSUP SESSION 2024

## RESULTATS DEFINITIFS AU 07 NOVEMBRE 2024

	L1 UNIV	BUT	BTS	CPGE ET EC INTEGREE	AUCUNE PROPOSITIONS	TOTAL
TG1	8	6	3	7	2	26
TG2	10	8	2	5	3	28
TSTIA	3	7	6	0	4	20
TSTIB	4	12	6	3	4	29
TSTMG	3	2	9	1	7	22
TOTAL	28	35	26	16	<b>20</b>	125
En %	22,4	28	20,8	12,8	<b>16</b>	

	L1 UNIV	BUT	BTS	CPGE ET EC INTEGREE	AUCUNE PROPOSITIONS	TOTAL
<b>TER GENERALE</b>	18	14	5	12	5	54
<b>En %</b>	33,3	25,9	9,3	<b>22,2</b>	9,3	

	L1 UNIV	BUT	BTS	CPGE ET EC INTEGREE	AUCUNE PROPOSITIONS	TOTAL
<b>TER TECHNO</b>	10	21	21	4	<b>15</b>	71
<b>En %</b>	14,1	29,6	29,6	5,6	<b>21,1</b>	

# Le calendrier 2025 en 3 étapes

**Début Nov. 2024 > Janvier 2025**  
Je m'informe  
et découvre les formations

1

**15 Janvier 2025 > 13 Mars 2025**  
Je m'inscris pour formuler mes vœux  
**Jusqu'au 2 Avril 2025**  
Je finalise mon dossier

2

**2 Juin 2025 > 10 Juillet 2025**  
Je reçois les réponses  
des formations et je décide

3

Début  
Nov. 2024

Déc.

Janv.

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeu. 13 mars :  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

Vend. 6 juin - Mar. 10 juin :  
Classement des vœux  
en attente

# Etape 1 : Novembre à Janvier 2025

## JE M'INFORME ET JE DECOUVRE LES FORMATIONS

- Je prépare mon projet d'orientation : Je peux faire mes recherches sur le site : **avenir.onisep.fr** et **parcoursup.gouv.fr**
- **A partir de Novembre 2024** :  
J'échange avec les 2 professeurs principaux (PP) pour un suivi personnalisé  
Possibilité de prendre rendez-vous au CIO de Créteil avec un psychologue de l'éducation nationale pour être accompagné  
C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuites d'études.
- **A partir de Décembre 2024:**  
Je renseigne ma **fiche de dialogue** : le 1er conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.
- **A partir du 18 décembre 2024:**  
Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2025.  
**24 000 formations** sont proposées **dont 10 000 en alternance** (CFA).
- **Vous y trouverez une fiche de présentation** dans laquelle vous pourrez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'analyse des candidatures, les poursuites d'études, les débouchés, et les éventuels frais de formation.

### Nouveautés 2025:

- Carte d'identité de la formation
- Dans l'espace Ressources, un document sur les bons réflexes pour choisir un établissement
- Des chiffres globaux d'accès à la formation et déclinés par type de bac

# Etape 2 : 15 Janvier au 2 avril 2025

## JE M'INSCRIS, JE FORMULE MES VOEUX ET JE LES CONFIRME

### Du 15 Janvier AU 13 Mars 2025

- **Je m'inscris sur Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux** : jusqu'à **10 vœux non classés** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler **10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage**.

### Tout au long du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux **journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation** pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

### Fin du 2<sup>ème</sup> trimestre:

Chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du Chef d'Etablissement dans le cadre du 2<sup>e</sup> conseil de classe de terminale.

### Le 2 avril 2025:

Dernier jour pour compléter son dossier et confirmer les vœux

-> Remplir les rubriques Activités et centre d'intérêt, Préférence et autres projets, joindre la lettre de motivation si demandée et les pièces spécifiques, vérifier les notes remontées.

### **CAS PARTICULIERS :**

*Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble sévère du langage et des apprentissages, je peux renseigner, dans mon dossier PARCOURSUP, une fiche de liaison pour préciser mes besoins. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrai ensuite demander à PARCOURSUP de la transmettre automatiquement au référent handicap de la formation choisie pour faciliter mon accueil.*

# Etape 3 : 2 juin au 10 Juillet 2025

## JE RECOIS LES REPONSES DES FORMATIONS ET JE DECIDE

### LE 2 JUIN 2025: PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte, dans mon dossier Parcoursup, les réponses des formations que j'ai demandées.

À partir du 2 juin, je reçois les propositions d'admission (**réponse Oui ou Oui-si\***) au fur et à mesure et en continu.

Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

*Info: Du 13 au 20 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens généraux et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.*

*du 24 au 27 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat professionnel, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens professionnels de se concentrer sur leurs épreuves.*

### DU 6 au 10 juin 2025: CLASSEMENT DES VŒUX PAR ORDRE DE PREFERENCE

Je dois classer par ordre de préférence mes vœux en attente si je souhaite les conserver

### LE 11 JUIN 2025 : PHASE D'ADMISSION COMPLEMENTAIRE

### LE 8 JUILLET 2025 : RESULTATS DU BACCALAUREAT

Après les résultats du Bac, je peux aller m'inscrire dans la formation choisie

### LE 10 JUILLET 2025 : FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Demier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale

### **(\*) Cas particuliers : LA REPONSE « OUI, SI »**

La réponse « oui, si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat,...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par l'établissement afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

# Dès le 2 juin 2025

## LES SOLUTIONS SI JE N'AI PAS RECU DE PROPOSITION D'ADMISSION

### **DES LE 3 JUIN 2025**

Si je n'ai pas reçu que des réponses négatives de la part des formations sélectives (BTS, BUT, CPGE, IFSI, ...), je peux demander un accompagnement dans mon lycée ou auprès d'un psychologue de l'Education Nationale au CIO de Créteil

### **LE 11 JUIN AU 11 SEPTEMBRE 2025 : LA PHASE COMPLEMENTAIRE**

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations sont accessibles depuis le moteur de recherche des formations PARCOURSUP.

### **A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025 : Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)**

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES). Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation

### **CAS PARTICULIERS :**

*A partir du 1<sup>er</sup> juillet, les candidats en situation de handicap ou atteint d'un trouble sévère du langage et des apprentissages et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir la CAES et demander le réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.*

# Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

1<sup>er</sup> CAS

**Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui)**

**s'il le souhaite, il peut confirmer ses autres vœux en attente et ils seront maintenus**

**Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2024 seront affichés pour chaque formation demandée.**

**Il accepte ou y renonce**

**il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée**

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon

En attente

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

En attente

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris

En attente

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

En attente

L1 STAPS, Toulouse

En attente

L1 Droit, Paris 5 Descartes

Oui

## Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admissions (oui ou oui-si)

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris	Non
CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon	En attente
Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)	En attente
BUT GEA, IUT de Sceaux	Oui
CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris	En attente
BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse	Oui
L1 STAPS, Toulouse	En attente
L1 Droit, Paris 5 Descartes	Oui

il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues

s'il le souhaite, il peut confirmer ses autres vœux en attente et ils seront maintenus

Le rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2024 seront affichés pour chaque formation demandée.

Accepte

il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Renonce

Renonce

**Le lycéen ne reçoit que des propositions  
« En attente »**

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris **Non**

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon **En attente**

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes) **En attente**

BUT GEA, IUT de Sceaux **En attente**

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris **En attente**

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse **En attente**

L1 STAPS, Académie de Toulouse **En attente**

L1 Droit, Ile de France **En attente**

**Des places vont se libérer**  
au fur et à mesure que les  
autres candidats vont  
renoncer à leurs vœux

# Réception - Acceptation des propositions et inscriptions

4<sup>ème</sup> CAS

**Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives**



**s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective**

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon

Non

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

Non

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris

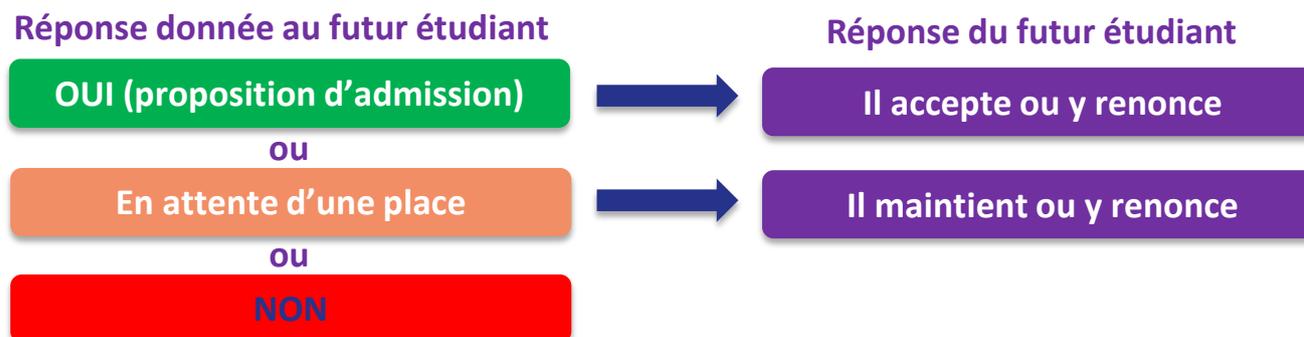
Non

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

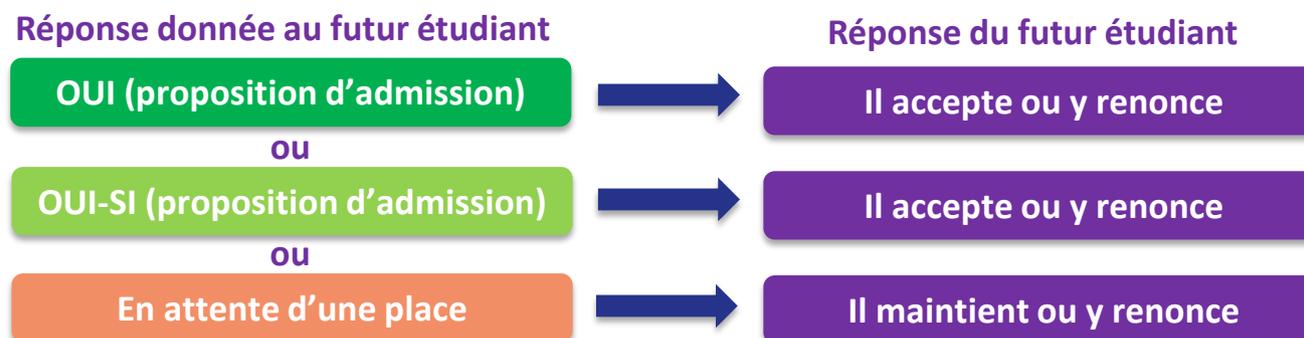
Non

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet, La Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) doit être sollicitée pour faire une proposition de formation**

### ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles...)



### ➔ Pour une formation non sélective (licence)



# ***Centre d'Information et d'Orientation:***

***101 Avenue du Général de Gaulle***

***94000 CRETEIL***

***01 49 56 06 94***

***[cio.creteil@ac-creteil.fr](mailto:cio.creteil@ac-creteil.fr)***

***Du lundi au vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h***  
***Ouverture certains samedis matin et pendant***  
***les vacances scolaires***